

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

Membres présents : B. BARDET, F. BOUDOURESQUE, M. CANTIN, L. CARON, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, F. CHABERT, P. FAUVET, G. GAUGE, D. GOUDARD, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, C. PUVILLAND, M. PUDDU, G. RAMAKERS, JL REVEL, P. ROBIN, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Absent : S. BOISSON

Excusés : P. PARE, I. PETIT

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 14 janvier 2016

Délégations au Maire

Madame le maire expose que l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Elle propose de reconduire les délégations que le conseil municipal de Treffort-Cuisiat lui avait accordées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et charge Madame le Maire :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- de fixer dans les limites de 2 000 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- de décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- de décider la création de classes dans les établissements d'enseignement en accord avec l'Inspection Académique,
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions fixées par délibération du 5 janvier 2010 (zones U et AU)
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux

Indemnités des élus

Dans un souci de maîtrise des dépenses, Madame Le maire souhaite rester sur le même montant accordé aux municipalités de Treffort-Cuisiat et Pressiat pour les élus de Val-Revermont. Elle propose les indemnités suivantes :

Fonction	Taux de l'indice 1015	Pour info ancien taux
Maire	43%	43%
Adjoints issus de Treffort-Cuisiat	15.62 %	16.5 %
Maires Délégués	17 %	17 %
Adjoints issus de Pressiat		
Mme LAURENT	7.1 %	5 %
M. PUVILLAND	5.5 %	5 %
Mme HARNAL	5.5 %	3.68 %
Total mensuel	6 584.14 €	6583.51 €

Certains conseillers font remarquer que 40 % des élus vont être rémunérés sans compétence complémentaire. Il aurait pu être envisagé une diminution des indemnités.

Madame le Maire informe que les indemnités pouvaient être majorées du fait du statut de Treffort-Cuisiat en tant qu'ancien chef-lieu de canton et que Monsieur MONCEL, maire délégué de Cuisiat, compte-tenu du nombre d'habitants de Cuisiat qui a franchi la barre des 500, aurait pu bénéficier d'une indemnité de 31 %. Tous les adjoints ont reçu des délégations et méritent par conséquent d'être rémunérés. Mme le maire propose de refaire le point dans un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les indemnités des élus telles que proposées.

Constitution des commissions de travail

Afin d'optimiser le travail de la Municipalité, Madame le Maire propose de procéder à la fusions des anciennes commissions de Treffort-Cuisiat et Pressiat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- accepte la création des commissions de travail comme joint en annexe

Constitution du CCAS

Madame le Maire rappelle que le CCAS est obligatoire dans les communes de 1 500 habitants et plus. Son président est de droit le Maire. Le conseil d'administration dont le nombre est fixé par le conseil municipal comprend au maximum :

- 8 membres élus par le conseil municipal
- Et en nombre égal des membres nommés par le maire. Parmi ceux-ci doivent figurer des représentants des associations de personnes âgées et de retraités, des associations de handicapés, des associations familiales et des associations d'insertion.

Sont élus à l'unanimité

- Monique WIEL : présidente
- Alain MONCEL
- Laetitia CARON
- Dominique GOUDARD
- Maryse PUDDU
- Jean-Louis REVEL
- Maryline HARNAL
- Paul FAUVET

Madame le maire précise qu'elle nomme les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, comme suit :

- Séverine BEAUVE (Treffort)
- Danièle POBEL (Treffort)
- Myriam RIGAUD (Treffort)
- Florence DUCREUX (Cuisiat)
- Amparo DAUVERGNE (Pressiat)
- Laurence LACROIX (Pressiat)
- Patricia MARTINOT (Pressiat)

Elections des délégués aux Syndicats

Syndicat eaux Ain Suran Revermont

Titulaires : Jean-Michel CURNILLON / Christophe PUVILLAND

Suppléants : Robert MARECHAL / Jean-Paul CORDENOD

SIEA (Syndicat d'électricité)

Titulaires : Frédéric CHABERT / Yannick LAURENT

Suppléant : Jean-Michel CURNILLON

Syndicat Sevron Solnan

Titulaires : Robert MARECHAL / Olivier JOLY

Suppléants : Paul FAUVET / Pascale PARE

Correspondant défense : Jean-Paul CORDENOD

De plus, la liste des référents associations sera mise à jour avec la prise en compte des associations de Pressiat.

Télétransmission avec la préfecture

S'agissant de la télétransmission des actes (délibérations, arrêtés, etc...), la préfecture nous a informés que depuis le 31/12/2015 les accès à la télétransmission des communes de Treffort-Cuisiat et Pressiat ont été désactivés.

Si la commune nouvelle veut adhérer à la télétransmission (Actes ou Actes et Actes budgétaires), elle doit donc signer une convention en son nom propre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Ouverture des budgets annexes et des régies

Madame le Maire rappelle au conseil que par délibération tous les budgets ouverts au nom de Treffort-Cuisiat et Pressiat avaient été fermés. Il convient maintenant de les ouvrir au nom de la commune nouvelle Val-Revermont

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à ouvrir :

Les budgets annexes suivants (tous soumis à TVA) :

1. Assainissement
2. Réseau de chaleur
3. Développement commercial
4. Atelier relais
5. Camping la Grange du Pin

Le budget du CCAS

Ainsi que les 2 régies :

- Régie d'avances et de recettes pour le camping
- Régie de recettes pour la médiathèque

Subvention classe piscine

Une classe de piscine est prévue du 8 au 12 mars 2016 pour les grands de maternelles. Les enseignants demandent une subvention pour diminuer le coût pour les parents. La dépense prévisionnelle est de 270,14 euros par enfant.

Le budget est présenté comme suit :

Dépenses			Recettes	
Hébergement et repas enfants	36*210	7560 €	Subvention communes :	
Hébergement et repas adultes	6*190 + 1 gratuit	1 140 €	Subvention Sou des Ecoles : 12 x 4 x 38	1824 €

Transport	Bus aller Treffort => Hauteville	295 €		
Divers	* Activité sur place	300 €		
	* Achat divers (gels douche, trousse de secours, bonnets de bain, goûters ...)	430 €		
			Paiement des familles 120 * 36	4320 €
	TOTAL :	9725 €	TOTAL :	6144 €

36 élèves sont concernés dont 29 de Val-Revermont. La commune participe déjà en mettant à disposition une ATSEM supplémentaire pendant tout le séjour (surcoût estimé à 500 €). Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde une subvention de 86 € par élève de la commune. La commune de Courmangoux a été sollicitée pour participer au même niveau.

Subvention toitures et chauffe-eau solaire

Mme le maire informe le conseil :

1. que depuis 2007, sur le territoire de Treffort-Cuisiat, des subventions sont octroyées aux personnes qui refont leur toiture en tuiles anciennes conformément aux prescriptions du PLU. La subvention toiture s'élève à 6 euros le m2 sans limitation de surface.
2. qu'il avait été décidé d'attribuer une subvention de 300 € pour l'installation de chauffe-eau solaires selon les conditions suivantes :
 - équipements concernés : chauffe-eau solaire sanitaires
 - immeubles concernés : locaux à usage d'habitation principale occupés par leur propriétaire
 - nature de l'opération : première installation à l'exclusion des remplacements et extensions d'équipements existants
 - sous réserve de l'accord de la commission urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'étendre ces aides sur tout le territoire de Val-Revermont et dans ce contexte, accorde les subventions suivantes :

- 717.30 € (Mme GIGNOUX)
- 492 € (M. JOUVENT)
- 1290 € (Mme BALDERER)

Tableau des emplois

Mme le maire présente au conseil le tableau des emplois regroupant le personnel de Treffort-Cuisiat et Pressiat. Elle propose de modifier un emploi d'agent d'entretien de 28 h et de le passer à 35 h, ce qui permettra de limiter le recours à des prestataires extérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le tableau des emplois tel que proposé.

Adhésion au Comité National d'Action Sociale

Depuis 2004, la commune de Treffort-Cuisiat adhère au Comité National d'Action Sociale. Il est proposé de reconduire cette adhésion pour Val-Revermont. La cotisation 2016 sera de 197.89 € par agent. Le bilan 2015 des prestations CNAS versées aux agents fait état d'un retour de 8 413 € et d'une satisfaction générale des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de reconduire l'adhésion au CNAS pour le personnel de Val-Revermont.

Tarifs camping

Jean-Luc LEBOEUF, rapporteur de la commission présente les modifications envisagées. Il propose d'augmenter le tarif des saisonniers, ces derniers étant les plus bas de la région. Une augmentation générale de 3 % est appliquée et les tarifs des locatifs sont quelque peu modifiés. A noter également que la taxe de séjour sera appliquée en 2016 (taxe perçue par la commune mais reversée à la CCTER)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les tarifs tels que joint en annexe.

D'autre part, M. LEBOEUF informe le conseil que Rémy Cantin (restaurant de la Grange du Pin) et Emmanuel Badin (accrobranche à la Grange du Pin) proposent de créer une activité « laser-game » dans un espace de forêt de l'autre côté du plan d'eau (côté sud). Il est demandé au conseil de prendre position afin que cette activité puisse apparaître sur les documents de promotion du site, ce serait le 1^{er} laser-game en extérieur de l'Ain et il est important d'occuper rapidement le créneau. Pour certains élus, il risque d'y avoir mélange des genres, la promotion de cette activité possiblement bruyante est contradictoire avec l'image que l'on veut donner au site (espace loisirs et nature). Le conseil manque d'éléments pour pouvoir prendre une décision et il est demandé une présentation plus détaillée du projet.

Temps d'Activité Périscolaires

La commission s'interroge pour le maintien de 3 séances par semaine (avec participation financière des parents) ou le passage à 2 séances avec un retour éventuel à la gratuité. Le reste à charge pour la commune reste conséquent et une solution d'économie avait été demandée lors d'un précédent conseil. Certains conseillers pensent qu'il faut tenir une ligne de conduite et qu'il ne faut pas modifier l'organisation tous les ans. Après en avoir délibéré et après vote (14 pour, 2 contre, 10 abstentions), le conseil municipal décide de maintenir les temps d'activités périscolaires dans les mêmes conditions que cette année (3 TAP avec participation financière identique des parents).

Voie douce

Mme le maire informe le conseil que pour la réalisation de la voie douce, il est nécessaire d'acquérir certains terrains. Les services des domaines ont fait part de leur évaluation et une proposition d'achat doit être faite aux propriétaires. Certains conseillers s'interrogent sur l'utilité de faire aller cette voie douce jusqu'au gymnase, le but premier était de rejoindre les villages à partir de la Grange du Pin et il serait plus opportun d'étudier la possibilité d'aller jusqu'à Pressiat. Mme le maire rappelle que le projet a déjà été proposé en conseil et que les

subventions ont été octroyées sur le projet présenté. Les propositions d'achat seront envoyées aux propriétaires au prix proposé par les services des Domaines. Une décision d'achat sera prise au retour des réponses des propriétaires. L'extension future vers Pressiat sera étudiée ultérieurement.

Questions diverses

Remplacement de C. JOURNET : une vingtaine de candidatures a été reçue. 9 candidats ont été convoqués. Le 1^{er} retenu n'a pas souhaité donné suite. La mutation de M. JOURNET est prévue pour le 1^{er} mars.

Jeux de St Michel : Un administré a envoyé un courrier pour se plaindre des nuisances suite à l'installation des jeux à St Michel. Mme le maire regrette le caractère acerbe de ce courrier. Elle rappelle que par délibération le conseil, à l'unanimité, acceptait l'installation de ces jeux. Préalablement, une réunion de présentation avait eu lieu et sur les 65 familles, 12 personnes s'étaient présentées. Certaines avaient présenté des inquiétudes quant à leur tranquillité et leur cadre de vie. Une rencontre avec les habitants proches du terrain pressenti avait été également organisée. Puis suite à l'envoi d'un courrier demandant aux habitants de se positionner, seuls 4 familles s'étaient positionnées contre, et 22 pour.

Il est rappelé que le choix d'installer une aire de jeux pour enfants était dicté non seulement par le souhait que les enfants du quartier puissent jouer dans un lieu dédié, mais également que les parents puissent se retrouver et échanger facilement, et ainsi favoriser le vivre-ensemble. Cette aire de jeux avait été prévue dans le règlement du lotissement de Saint Michel, les habitants étaient donc au courant dès la création du quartier.

Certains conseillers proposent de se rendre sur place et de faire faire des mesures de bruits pour se rendre compte objectivement des nuisances. Compte-tenu du caractère irrespectueux du courrier, Mme le maire souhaite faire une réponse rapide, tout en favorisant des suites constructives.

Calendrier

23/01 : Assemblée Générale des pompiers

24/01 : Assemblée Générale des fruits d'automne

02/02 : réunion publique à Pressiat : présentation du projet semcoda au cœur de Pressiat

07/02 : loto du hand

06/02 : concours de belote des amis du Mont Myon

08/02 : visite de bâtiments publics en bois : la médiathèque

13/02 : conférence de Sébastien Castalion

14/02 : loto du foot

Prochain conseil : 25 février 20 h 30 à PRESSIAT

La séance est levée à 0 H 50